

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois et le huit mars, à dix-huit heures et quatre minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni au foyer de Logrian-Florian au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 2 Mars 2023

Date d'affichage : le 2 Mars 2023

Nombre de délégués : 57

En exercice : 57

Présents : 44

Votants : 44 + 4 = 48

Votants par procuration : 4

Absents excusés : 6

Absents : 3

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, Mme MOURET Aube, MM. ROUDIL Joël, FURESTIER David, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, CLAVEL Christian, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, LAGARDE Jean-Louis, Mme SEGURA Delphine, MM. CAUVIN Bernard, JAHANT Guy, CASTELLVI Jean-Marie, TORTOSA Bruno, CASTANON Philippe, ACQUIER Jean-Yves, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, GRAS Guillaume, CATHALA Serge, DREVON Nicolas, Mme MARTIN Catherine, MM. BARON Jérôme, WEITZ Bruno, BERTO Stéphan, FERRAULT Claude, Mmes DRACS Marie Andrée, GIBERGUES Laetitia, MEUNIER Hélène, M. MOH Cyril, Mme ROUX Florence, MM. TARQUINI Joseph, CUENOT Jean-Louis, MAZAURIC Pierre, SOULIER Cyril, Mme AGNIEL Virginie, MM. GAILLARD Olivier, MOLINES Louis, Mme LAURENT Stéphanie, M. MONEL José

Procurations :

Mme BARBIER Mireille à M. CATHALA Serge

M. OLIVIERI Bruno à M. TARQUINI Joseph

M. VIALA Christian à M. CAUVIN Bernard

Mme MASOT Alexandra à M. MONEL José

Absents excusés: M. ZUCCONI Jean-Pierre, Mme AUBERT Martine, MM. FIORENZANO Johan, HERNANDEZ Frédéric, Mmes ROTTE Sandrine, BARON Réjane.

Absents: MM. BRESSET Cyrille, SIPEIRE Jacky, Mme TARNOWSKI Gabrielle.

Secrétaire de séance : M. Jacques DAUTHEVILLE

Début de séance : 18h04

Délibération n°030/2023 : Budget de la ZAC des Batailles 2 à St Hippolyte du Fort : Résultat d'exécution du budget 2022 et affectation du résultat 2023

Fabien CRUVEILLER donne lecture des résultats. En rapprochant les sections, il est constaté :

Résultats 2022	
Excédent de fonctionnement	+ 30 000.00 €
Déficit d'investissement	- 8 114.00 €
Solde global de clôture	+ 21 886.00 €

En tenant compte de l'excédent et du déficit, il est proposé de les affecter conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

AFFECTATION 2023	
Résultat de fonctionnement reporté 002 (recettes)	30 000.00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (dépenses)	8 114.00 €

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Après avoir approuvé le compte administratif 2022 du budget de la ZAC des Batailles 2 à Saint Hippolyte du Fort de la Communauté de communes du Piémont Cévenol dans les mêmes termes que le compte de gestion 2022,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ARRETE à l'unanimité

- le résultat de l'exercice 2022 du budget de la ZAC des Batailles 2 à Saint Hippolyte du Fort du Piémont Cévenol comme suit :

Résultats 2022	
Excédent de fonctionnement	+ 30 000.00 €
Déficit d'investissement	- 8 114.00 €
Solde global de clôture	+ 21 886.00 €

DECIDE à l'unanimité

- de l'affectation ci-après pour l'exercice 2023 sur le budget de la ZAC des Batailles 2 à Saint Hippolyte du Fort du Piémont Cévenol :

AFFECTATION 2023	
Résultat de fonctionnement reporté 002 (recettes)	30 000.00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (dépenses)	8 114.00 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.



Le Président de séance

Cyril MOH

Certifiée exécutoire compte-tenu :
- de la transmission en sous-préfecture le :
= de la publication :

REÇU EN PREFECTURE

le 14/03/2023

Application agréée E-legalite.com